

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

TÜRKIYE: DÉCRET PRÉSIDENTIEL N° 4 SUR L'ORGANISATION DES INSTITUTIONS
ET ORGANISATIONS AFFILIÉES, APPARENTÉES ET ASSOCIÉES AUX
MINISTÈRES ET À D'AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS

Membre présentant la notification	TÜRKIYE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Décret présidentiel n° 4 sur l'organisation des institutions et organisations affiliées, apparentées et associées aux ministères et à d'autres institutions et organisations
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; indications géographiques; dessins et modèles industriels; brevets (y compris la protection des obtentions végétales); schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/TUR/23_13043_00_e.pdf
Situation de la notification	[] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [X] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/TUR/I/1
Brève description du texte juridique notifié	
Procédures et principes relatifs à l'établissement, aux fonctions et aux habilitations des institutions et organisations affiliées, apparentées et associées aux ministères et à d'autres institutions et organisations, ainsi qu'à l'Office turc des brevets et des marques, créé afin de protéger les droits de propriété industrielle et de fournir les informations et la documentation disponibles dans le pays et à l'étranger concernant les droits de propriété industrielle, qui est affilié au Ministère de l'industrie et de la technologie, avec un budget spécial.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	15 juillet 2018 Modification: 10 mai 2019

Autre date	Publication: 15 juillet 2018
-------------------	------------------------------

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	28 mars 2023
Autres renseignements	https://www.mevzuat.gov.tr/mevzuat?MevzuatNo=4&MevzuatTur=19&MevzuatTertip=5 (Décret présidentiel n° 4 sur l'organisation des institutions et organisations affiliées, apparentées et associées aux ministères et à d'autres institutions et organisations (Turc))
Organisme ou autorité responsable	Turkish Patent and Trademark Office (TÜRKPATENT – Office turc des brevets et des marques) 13 Hipodrom Street 06560 Yenimahalle Ankara Türkiye https://www.turkpatent.gov.tr Téléphone: (+90 312) 303 1 303 Adresse électronique: contact@turkpatent.gov.tr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.